

« Campagne sur les droits des travailleurs/euses domestiques : ratification de la convention 189 de l'OIT ». C'est le thème de la conférence publique organisée par le Comité Femme UITA/Burkina, une organisation syndicale affiliée à l'union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie restauration, tabac et des branches connexes (UITA).

Selon Madame Traoré Assétou Espérance, présidente dudit Comité Femme, l'organisation de cette conférence vise à amener les décideurs et gouvernants du Burkina Faso à ratifier la Convention n°189 portant sur le travail décent pour les travailleurs et travailleuses domestiques.

C'est à l'occasion de la 100e session de l'organisation internationale du travail (OIT) tenue à Genève (Suisse) en juin 2011, qu'une convention, la C189 et sa Recommandation, la R201 sur les travailleuses et travailleurs domestiques ont été adoptées.

Le camarade Laurent Nakoulma , coordonnateur des organisations syndicales affiliées à l'UITA au Burkina Faso a indiqué que ces deux instruments, (la C189 et la >>R201) sont extrêmement importants pour une large couche de la société, longtemps marginalisée par rapport à la législation internationale du travail.

Raison pour laquelle les centrales syndicales (CNTB) et la Coordination des syndicats affiliés à l'UITA au Burkina se sont attelées à la promotion, à la vulgarisation et à la convention de cette convention.

La conférence a été co-animée par les camarades Hien Blaise et Soaré Drissa. Ils ont passé au peigne fin la question de la convention n°19 ?

Aux normes minimales fixées par la convention 189 pour les travailleurs domestiques en passant entre autre par comment la recommandation 201 est-elle liée à la convention ?  
Qu'est-ce que le travail domestique ? Qu'emploie le travailleur domestique ?

Les droits fondamentaux de travailleurs domestiques, les heures de travail sans oublier la rémunération et la sécurité sociale des travailleurs domestiques.

Selon la convention, le travail domestique peut inclure des tâches telles que le ménage, la cuisine, laver et repasser le linge, prendre soins des enfants ou des personnes âgées ou malade d'une famille, le jardinage, le gardiennage, la conduite de la famille, et même le soin des animaux domestiques.

Pour la présidente du comité Femme UITA/Burkina, les travailleurs domestiques ont été organisés en syndicats. « Nous avons organisé la conférence de ce matin pour d'abord donner l'information de l'existence de la nécessité de sa ratification par le Burkina Faso », a-t-elle dit.

Pour Denise Tapsoba exerçant le travail de nettoyage, cette conférence lui a permis de mieux connaître ses droits, quant à Aloïze Ouédraogo, jardinier, il attend que leur syndicat se batte pour que cette convention leur soit profitable au Burkina Faso. « Il est aussi temps que nos gouvernants pensent à la valorisation de notre travail », a-t-il conclu.

Par Hamadi Barro